



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° **02-2019**, du 11 novembre 2019, relatif à la demande de crédit pour la réfection et assainissement énergétique du Collège/Maison de Commune,
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc,
- ayant entendu le rapport de la COFIGE,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter le préavis n° 02-2019 du 11 novembre 2019 relatif à la demande de crédit pour la réfection et assainissement énergétique du Collège/Maison de Commune tel que présenté.
2. D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux.
3. D'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 492'000.-.
4. De financer ces travaux par un prélèvement de CHF 300'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs n° 9282.9.
5. D'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de CHF 492'000.-.
6. D'amortir l'investissement net de CHF 192'000.- à raison de CHF 6'400.- par an sur une durée de 30 ans, dès le budget 2021.

Ainsi délibéré et admis, à main levée à la majorité, il y a 17 voix pour, 6 avis contraires, une abstention.

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme :

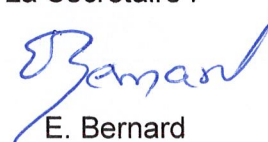
L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard



Conseil communal
de Noville

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **03-2019, du 11 novembre 2019**, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020,
- ayant entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,

Amendements :

La COFIGE propose de refuser les comptes suivants :

- 1 compte no 18.353.00 : Part au déficit transport VMCV de CHF 247'501.-,
 - 2 compte no 22.452.02 : péréquation – complément VMCV de CHF 83'436.-.
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- ▶ **d'adopter** le budget de fonctionnement 2020 tel qu'amendé , et bouclant sur un excédent de charges de CHF **218'890.20**,
- ▶ **de prendre acte** du budget d'investissement 2020 tel que présenté, d'un montant total de CHF **1'650'800.00**.

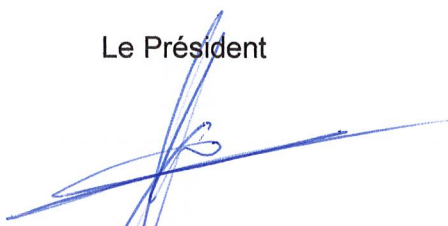
Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité, il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme.

L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° **04-2019**, du 11 novembre 2019, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL),
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc,
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

Décide

- **d'accepter** le préavis N°04-2019, du 11 novembre 2019, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL); tel que présenté,
- **d'accepter** que l'emprunt nécessaire à la construction soit cautionné par les cinq communes selon la répartition établie d'après la clé habitants/élèves relevant des statistiques officielles établies par le SCRIS **de la fin de l'année précédant l'octroi du permis de construire.**

Ainsi délibéré et admis, à main levée à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme :

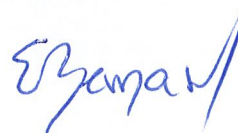
L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance de la Proposition de décision pour les indemnités du Conseil communal,
- ayant entendu le rapport de Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- **D'accorder** les rémunérations, indemnités, vacations et jetons de présence avec effet au 1^{er} janvier 2020, afin de se calquer sur l'année fiscale des comptes communaux, comme suit :

Postes	Détails	Type	CHF
Conseillers	Jeton de présence	/ séance	40,00
	Frais de déplacement	Km	0,75
Amendes	1ère		30,00
	2ème		50,00
	3ème		80,00
COFIGE	Fixe	/ séance	-
	Séances	heure	40,00
	Rapport	/ rapport	50,00
Commissions	Séances	heure	40,00
	Rapport	/ rapport	50,00
Scrutateur	Votation	heure	30,00
Président	Bureau	annuel	1 000,00
Secrétaire	Bureau	annuel	2 500,00
Bureau du Conseil	Séances	heure	40,00

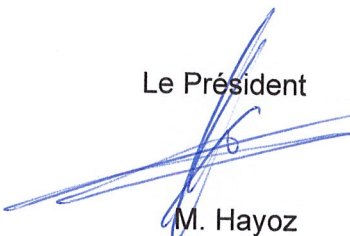
Ainsi délibéré et admis, à main levée à la majorité, il y a 12 voix pour, 7 avis contraire, 5 abstentions.

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard